

Concept RDU

## **Prangins favorise une urbanisation plus harmonieuse et la préservation de ses terres agricoles**

Le concept RDU de développement urbain le long de la route de distribution urbaine (RDU) est un projet intercommunal élaboré dans le cadre du schéma directeur de l'agglomération de Nyon (SDAN). Il correspond à un concept d'extension urbaine des communes d'Eysins, Nyon et Prangins, situé en majeure partie sur des terres agricoles, et s'accompagne d'une route de desserte urbaine. Sur son tronçon Nyon-Prangins qui doit être « créé de toutes pièces », cette nouvelle route fonde sa justification sur le projet urbain sans lequel elle n'a pas de raison d'être. Ce projet a été inscrit dans les planifications cantonale, régionale et communale dans le respect d'une vision du développement initiée voici près de 15 ans, dans un contexte de croissance démographique illimitée.

Le changement de paradigme instauré par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2014, récemment traduite dans la loi cantonale (LATC), a conduit à un renversement de situation. Le Plan directeur cantonal (PDCn) limite désormais drastiquement le développement des communes, qui doivent réduire et prioriser la création de nouvelles zones à bâtir. Prangins fait partie des 9 communes du périmètre compact de l'agglomération Grand Genève qui coordonnent leur développement en fonction de ce contexte de limitation contrôlée de la croissance. Le PDCn affiche aussi une obligation de préservation des terres agricoles conformément aux nouvelles législations, obligeant à développer le bâti vers l'intérieur, selon la terminologie fédérale. Ces deux volets remettent fondamentalement en question l'approche urbanistique développée jusqu'alors.

Arrivant au terme de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet RDU 2013-2018, les partenaires sont amenés à se prononcer sur la poursuite du concept RDU. La Municipalité de Prangins a souhaité se déterminer en cohérence avec les nouvelles orientations législatives. Prenant acte du nouveau contexte, elle a choisi de favoriser la préservation de ses terres agricoles et une urbanisation plus harmonieuse, privilégiant un développement qualitatif vers l'intérieur, en étroite relation avec les tissus existants et les noyaux historiques du village. Elle se prononce donc pour l'abandon du concept RDU sur son territoire.

La Municipalité de Prangins

Prangins, le 27 septembre 2018

### **Renseignements :**

Dominique-Ella CHRISTIN, Municipale en charge de l'urbanisme, 076 339 58 15, [dechristin@prangins.ch](mailto:dechristin@prangins.ch)